

80 tiers-lieux labellisés "Fabrique de Territoire" pour aider les territoires ruraux

Le gouvernement s'est engagé, à travers son programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux liens » à soutenir les territoires ruraux dans leur développement. Parmi les mesures annoncées figuraient le soutien financier de 300 nouveaux tiers-lieux dont 150 dans les territoires d'ici 2022. La première salve vient d'être annoncée.

Temps de lecture : minute

3 février 2020

En juin dernier, le gouvernement annonçait un grand plan d'accompagnement des territoires ruraux basé sur le déploiement de tiers-lieu xet un appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec, au menu, de belles subventions. Sur les 1800 tiers-lieux identifiés fin 2018, l'Etat s'est engagé à en labelliser 300, dont 150 dans les territoires, en " Fabrique de Territoire " d'ici 2022. Déjà installés ou en cours de création, ces lieux recevront une subvention de 75 000 à 150 000 euros chacun, sur trois ans, explique [La Croix](#), qui dévoilait l'information ce matin.

Réduire la fracture numérique, un pilier à ne pas négliger

Parmi ces épiceries solidaires, ces FabLab ou encore ces espaces de coworking, une trentaine de lieux ont reçu la mention " Fabrique numérique du Territoire " qui leur permet de percevoir une enveloppe supplémentaire de 100 000 euros chacun. À travers cette opération, le gouvernement veut soutenir des tiers-lieux qui tentent d'apporter une culture numérique au plus grand nombre en proposant, notamment, des formations. La fracture numérique, que le gouvernement tente de réduire avec l'installation de la 4G sur tous les pylônes, doit obligatoirement s'accompagner de telles opérations.

Avec ces aides, " l'État veut s'inscrire au côté des porteurs de projets, pour les aider à concrétiser et pérenniser leurs initiatives, en veillant à ce que tous les territoires soient concernés " expliquait ainsi le gouvernement dans un communiqué de presse en juin dernier.

Des lieux de rencontres avant tout

Mais ce qui importe surtout au gouvernement, c'est " *la création de liens entre les habitants* ", ce qu'incarnent parfaitement les tiers-lieux selon Raphaël Boutin-Khülman, membre du conseil national des tiers-lieux. Selon lui, " *les gens ont besoin de faire ensemble, de co-crée* ". Une idée reprise par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales Jacqueline Gourault, pour qui " *ces initiatives locales répondent à une aspiration nouvelle de la société. Des gens recherchent des lieux nouveaux, qui répondent au besoin de renouer du lien social* ".

Hybrides, ces lieux servent à la fois d'espaces de coworking, de fablabs, de cafétérias mais aussi de lieux de rencontre pour les associations par exemple. Et l'ensemble de l'Hexagone, Outre-Mer compris, en possède. À travers les actions qu'ils mènent, ces espaces participent également au développement économique du territoire.

Une stratégie plus globale d'accompagnement des territoires

Le gouvernement a bien compris l'importance que jouaient les territoires dans le développement du pays. S'ils sont souvent laissés de côté, il ne faudrait pas oublier qu'un Français sur trois y habite désormais et qu'un exode rural se dessine depuis le début des années 2000. Pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie, de nombreux habitants des grandes métropoles sont prêts à larguer les amarres loin des villes. D'ailleurs, 81% des Français estiment, selon une étude Ifop, que la vie idéale se situe à la campagne. Et les jeunes de moins de 25 ans ne sont pas en reste, 60% d'entre eux avouant être attirés par les territoires ruraux.

Mais pour fidéliser ces populations, il faut leur offrir des services comme la possibilité de télétravailler. D'où l'importance pour le gouvernement de mener une stratégie bien plus globale, ce qui est l'objectif de son [Agenda rural](#). Lancé en août 2019, il regroupe 173 mesures visant à pousser le développement de ces territoires ruraux et leur permettre de se développer en fonction de leurs particularités.

Le gouvernement a déjà annoncé deux prochaines vagues de nomination les 30 mars et 20 juin 2020.

Voici la liste des 80 premiers lauréats :

"Fabriques de Territoire"

Coudekerque-Branche

Roubaix

Lille-Wazemmes
Rosey-Sous-Bois

Montreuil

Bagneux

Grigny

Saint-Denis

Paris 18 et 19ème

Le Havre

Val-de-Reuil

Metz

Mainvilliers

Allonnes

Rennes

Mulhouse

Angers

Tours

Nevers

Autun

Lons-le-Saunier

Vaulx-en-Velin

Vichy

La Rochelle

Tarare

Villeurbanne

Coulounieix-Chamiers

Brive-la-Gaillarde

Pont-Evèque

Saint-Etienne

Montélimar

Bergerac

Uzès

Bagnoles-sur-Cèze

Carpentras

Beaucaire

Marseille 1er et 3ème

Salon de Provence

Aix-en-Provence

Narbonne

Limoux

Toulouse

Saint-Paul (Outre-Mer)

Gourbeyre (Outre Mer)

"Fabriques numériques de Territoire"

Colombelles

Blois

Saint-Marcellin

Nice

Grasse

Marseille 14ème

Sainte-Foy-la-Grande

Saint-Benoit (Outre-Mer)

Saint Laurent du Maroni (Outre-Mer)

Avignon

Nîmes

Montpellier

Sète

Dijon

Besançon

Ambérieu-en-Bugey

Vénissieux

Chambéry

Grenoble

Nantes

Kerandon

Orléans

Luxeuil

Strasbourg

Vandœuvre-lès-Nancy

Saint-Omer

Tourcoing

Maubeuge

Amiens

La Verrière

Nanterre

Gardes-Les-Gonesse

Aulany-sous-Bois

Article écrit par Anne Taffin